



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article1515>

La CGT demande la suspension immédiate des dividendes

- Actualités - CODIV 19 -

Date de mise en ligne : lundi 6 avril 2020

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

PAS DE DIVIDENDES EN 2020 !

En pleine pandémie, le ministre de l'économie Bruno Le Maire a invité lundi 30 mars les entreprises qui recourent au chômage partiel à ne pas verser de dividendes à leurs actionnaires. Notre organisation demande la suspension immédiate du versement, par les entreprises, de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG.

[Lire la suite...](#)